



L'an deux mille vingt et un le 21 du mois de janvier, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné Salle polyvalente à Champenoux à 18 heures 30 après convocation légale du 13 janvier, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants : M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane- M. CRESPIY Jean Claude – M. BARTHELEMY Philippe - Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude -M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick M. COLOMBI Philippe – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude M. MOUGINET Dominique – M. MATHIEU Denis- M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. PITAUD Jonathan Mme HUART Sonia.

Procurations : M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – Mme CHERY Chantal à M. FRANCOIS Vincent – Madame CLAUDE Claudyne à Mme FRANCOIS Valérie – Madame JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. RAKONTONDRAMANITRA Haja à M. BARTHELEMY Philippe – M. JOLY Philippe à Mme LORETTE Delphine

L'assemblée dénombreait : **49 votants**

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents :42

Pouvoirs : 7

Excusés :

Votants : 49

Date d'affichage : le 26/01/2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 49

Contre :

Abstentions :

CT/PR

14/01/2021

FINANCES

Avance de trésorerie remboursable du budget Principal au budget SPANC

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charges des finances rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, le compte de trésorerie de la communauté de communes est affecté selon chaque budget communautaire (Budget principal, budget Assainissement, budget SPANC et budget OM).

Du fait de son déficit, le budget SPANC ne bénéficie pas d'une trésorerie suffisante pour couvrir les dépenses du semestre en cours.

C'est pourquoi, afin d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour faire face au paiement des dépenses à compter du 2 janvier 2021, et afin d'éviter l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'une banque et le paiement d'intérêts, il est proposé d'utiliser la possibilité offerte par l'article R2221-70 du CGCT, et permettre une avance de trésorerie d'un budget à l'autre.

Cette disposition, prévoit également que le remboursement devra s'effectuer avant le 31 décembre de l'année de prêt.

Nicolas LE GUERNIGOU propose donc aux élus communautaires d'autoriser le Président à verser une avance d'un montant de 10 000 € du budget principal sur le budget SPANC.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le président à signer et à verser une avance de trésorerie du budget principal sur le budget SPANC d'un montant de 10 000 € au 2 janvier 2021, qui sera remboursée avant le 31 décembre 2021.

Le Président,
Claude THOMAS

